

Assemblée Générale de l'Union des Maires de l'Oise

Samedi 17 octobre 2015

Discours de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de l'Oise

Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Oise,

Madame et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les sous-Préfets, les directeurs et chefs des services de l'État et des collectivités territoriales

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de prendre la parole devant vous aujourd'hui pour la troisième fois pour clôturer l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise.

C'est un moment attendu par vous tous, un moment de débats et de dialogue, qui fortifie notre démocratie locale.

Je tiens à remercier votre Président, Alain Vasselle et son équipe pour l'excellente organisation de cette assemblée générale.

Je veux souligner la qualité du travail et le dialogue constructif et productif qui est l'usage entre vous, Mesdames et Messieurs les Maires, et les services de l'État dans l'Oise, en ce malgré le profond renouvellement des chefs de services de l'Etat cette année.

Les sujets de travail en commun n'ont pas manqué en 2015, ils ne manqueront pas en 2016.

Certains ont fait l'objet des travaux de vos deux tables rondes :

Je note que celle qui a été consacrée aux rythmes scolaires a été particulièrement apaisée. Souvenez-vous de la vivacité des débats les deux années dernière !

La seconde a été plus animée, je vais répondre à certaines interrogations dans mon intervention.

Je vous propose ce matin de traiter de quatre points :

- l'évolution des dotations et notamment de la DGF
- la réforme territoriale et en particulier son volet intercommunal
- le soutien à l'investissement local
- la sécurité routière

1/ S'agissant tout d'abord des dotations,

Voilà ce que je vous disais il y a un an :

« le projet de loi de finance pour 2015 consacre la participation des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics.

Je me dois de vous tenir un discours de vérité.

Nous sommes collectivement impliqués dans un vaste effort de redressement des comptes publics. La restauration des équilibres financiers est une nécessité, il en va de notre souveraineté. Chacun doit y participer.

Pour la période 2015-2017, le Gouvernement propose au Parlement un programme d'économies de 50 milliards d'euros qui doit permettre de maintenir la soutenabilité de nos administrations publiques et de notre système de protection sociale.

Sur ces 50 milliards d'euros, l'État et ses agences contribueront à hauteur de 19 milliards d'euros, les collectivités territoriales à hauteur de 11 milliards d'euros et les organismes de protection sociale à hauteur de 20 milliards d'euros.

...

Les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales vont donc diminuer de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 à un rythme de 3,7 milliards d'euros par an.

L'effort sera réparti entre les différentes catégories de collectivités territoriales à hauteur de leurs recettes réelles de fonctionnement. Le bloc communal contribuera à hauteur de 56%, les départements à hauteur de 31% et les régions de 12%.

Cette participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics s'accompagnera d'un renforcement des mécanismes de solidarité au moyen de la péréquation. »

Un an après cela reste vrai.

J'ai eu l'occasion de recevoir des délégations de maires à trois reprises depuis le début du mois de septembre sur cette question et je connais votre préoccupation en la matière.

Cette diminution était programmée, la répartition de l'effort est équitable

- Programmée, parce qu'elle a été annoncée l y a maintenant près de deux ans, lors de la présentation du plan triennal de maîtrise du déficit public ,
- Équitable, puisque pour le bloc communal, l'effort est réparti en fonction des recettes réelles de fonctionnement, minorées des recettes exceptionnelles. Ce prélèvement est identique en pourcentage pour toutes les communes, il varie en revanche en valeur en fonction de l'ampleur de l'ensemble des recettes réelles perçues par la communes.

Aussi les communes connaissant les plus fortes baisses en valeur de leur dotation forfaitaire au titre de la contribution au redressement des finances

publiques sont celles qui sont le plus favorisées en matière de ressources fiscales.

– La hausse de la péréquation :

Dans la loi de finances pour 2016, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 Meuros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 Meuros.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) va connaître une progression de 220 Meuros pour atteindre 1 milliard d'euros.

Les 250 communes DSU et les 2500 communes DSR les plus défavorisées ne pourront plus être mises à contribution lorsqu'elles appartiennent à un ensemble intercommunal contributeur.

Cette règle représente un changement fondamental par rapport à 2015.

2/ La réforme de la DGF

De manière plus générale, et vous m'en avez fait part à plusieurs reprises depuis la rentrée, les conditions de calcul de la dotation globale de fonctionnement sont devenues illisible et inadaptée à la réalité des finances des communes.

Ce constat a été fait par une mission parlementaire.

Une refonte intégrale de la DGF est proposée dans le projet de loi de finances 2016.

– L'actuelle contribution sera remplacée par une dotation à trois volets, cohérente avec les charges réelles des collectivités :

– Une dotation de base pour toutes les communes, d'un montant de 75,72 € par habitant en 2016,

- Une dotation de centralité, pour prendre en compte les charges résultant de la mise à disposition de leurs infrastructures par les communes et EPCI « centres » ;
- Une dotation de ruralité, attribuée aux communes les moins denses et permettant de compenser leurs coûts réels.

La refonte va être mise en œuvre de façon progressive. La direction générale des collectivités locales est en train de faire tourner ses ordinateurs afin de produire des simulations rapidement. Plus des 2/3 des communes y gagneront.

Cette réforme constitue un progrès pour une plus grande justice entre collectivités.

3 - La réforme territoriale

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 Août 2015.

C'est le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

La loi NOTRe précise les compétences des collectivités territoriales et relance l'intercommunalité.

S'agissant des compétences la loi supprime la clause de compétence générale des conseils régionaux et des conseils départementaux.

Les conseils régionaux, qui seront élus au mois de décembre prochain, auront des compétences élargies en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

Les conseils départementaux voient leur action recentrée sur leurs compétences essentielles : compétences sociales, soutien aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours.

La loi NOTRe renforce les intercommunalités

Elle accroît les compétences obligatoires des communautés de communes :

- dès le 1^{er} janvier 2017 pour la collecte et le traitement des déchets et l'accueil des gens du voyage,
- au 1 janvier 2018 pour la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- au 1 janvier 2020 pour les compétences Eau et Assainissement.

Ces dates de prises de compétences obligatoires peuvent être anticipées pour les compétences eaux et assainissement.

La loi prévoit que les EPCI à fiscalité propre devront comprendre au moins 15 000 habitants au 1er janvier 2017, et être organisés autour de bassins de vie.

Comme je vous l'avais annoncé lors de votre dernier congrès, nous avons réinstallé la CDCI en octobre 2014.

Nous avons engagé des travaux, pilotés par le rapporteur général Mme CAYEUX, et deux assesseurs MM. OLLIVIER et COULARE, mis en place 5 groupes de travail, co-animés par les membres du bureau et les sous préfets, auxquels les membres de la CDCI étaient invités à participer.

Ces groupes de travail ont eu pour thème :

- la situation des EPCI à fiscalité propre notamment au regard des nouveaux critères fixés par la loi en matière de population, critère qui a évolué au fur et à mesure des débats parlementaires ;
- l'évolution des 310 syndicats que comprend le département, nombre qui, comme l'indiquait un orateur de la table ronde est trop important aujourd'hui ;
 - la présentation du dispositif de la commune nouvelle ;
 - l'exercice de la compétence GEMAPI ;
 - la situation des syndicats scolaires.

Dès la promulgation de la loi en Août dernier, j'ai rencontré chacun des présidents des EPCI à fiscalité propre et chacun des parlementaires du département.

J'ai présenté un projet de schéma lundi dernier, le 12 octobre, à la CDCI.

Partant d'un diagnostic territorial, il formule 27 propositions, qui appartiennent à deux catégories :

La première traite de la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, la seconde de la fusion ou de la dissolution de syndicats.

Pour les EPCI à fiscalité propre tout d'abord,

- il a été retenu à ce stade le principe d'une fusion en bloc, des communautés de communes de moins de 15 000 habitants avec un autre EPCI, en s'appuyant sur une logique de bassins de vie,

A ce titre je propose :

-la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis ;

- la fusion de la communauté de l'agglomération Creilloise (CAC) et de la communauté de communes Pierre-sud-Oise ;
- la fusion de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne avec la communauté de communes de la Basse Automne ;
- la fusion de la communauté de communes du Pays de Thelle avec la communauté de communes la Ruraloise ;
- la fusion de la communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye avec la communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand ;
- la fusion de la communauté de communes des Trois Forêts et de la communauté de communes Cœur-sud-Oise ;

S'agissant des syndicats, je propose de fusionner ou de dissoudre des structures qui ont fait l'objet de propositions par les groupes de travail et en particulier :

- 38 syndicats d'eau et d'assainissement sont concernés, permettant d'anticiper sur la prise de compétence obligatoire par les communautés de communes au 1/ 01/2020,
- quelques syndicats scolaires.

S'agissant des syndicats scolaires, un travail très important d'analyse et de diagnostic a été conduit en liaison avec les services de l'inspection académique. Peu de décision à ce stade – il va falloir remettre le dossier sur le métier.

Enfin je propose la fusion des trois syndicats d'électricité, je sais que ce projet ne recueille pas l'assentiment général, mais c'est l'application de la loi Energie de 2006 qui nous demande de la faire.

Comme je m'y suis engagé le 12 octobre, nous allons mettre en place très rapidement un groupe de travail avec les trois présidents de syndicats actuels pour préparer la fusion dans la transparence.

Le projet de schéma a été transmis le 15 octobre à 760 communes ou établissements publics de coopération intercommunale (qu'il s'agisse des EPCI à fiscalité propre ou syndicats) concernés par le schéma afin qu'ils se prononcent, dans un délai de deux mois, sur les propositions qui les concernent.

L'absence de délibération dans ce délai vaut avis favorable.

A l'issue de ce délai, soit quelques jours avant Noël, le projet de schéma sera transmis aux 47 membres de la CDCI, accompagné de l'ensemble des délibérations reçues.

Nous allons ouvrir une période de concertation, qui courra jusqu'à fin mars 2016, la CDCI pourra, amender les propositions à la majorité des deux tiers de ses membres.

N'hésitez pas à organiser des débats vos administrés, à me faire part de toutes vos suggestions.

Très clairement, la CDCI peut être amenée à examiner des projets, plus ambitieux que ceux que je propose. Je sais que plusieurs projets sont en cours de construction ou d'expertise, à l'initiative de plusieurs d'entre vous.

A l'issue des travaux de la CDCI, qui devrait se réunir en janvier, février et mars 2016, j'arrêterai le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise au plus tard le 31 mars 2016.

Pour chacune des propositions qui y sera inscrite, un arrêté de projet de périmètre sera soumis aux collectivités et EPCI concernés.

Les arrêtés de projet de périmètre seront envoyés au plus tard le 15 juin 2016, pour avis, aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI à fiscalité propre et des syndicats, qui devront se prononcer dans un délai de 75 jours.

Les arrêtés définitifs de création, transformation ou fusion des périmètres interviendront au plus tard le 15 décembre 2016. Les nouvelles entités auront une existence légale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Nous avons donc 15 mois pour rendre la carte de l'intercommunalité isarienne encore plus efficace.

15 mois de travail intense, pendant lesquels les sous préfets, les services de l'Etat, sont à votre disposition pour vous accompagner dans les opérations de simulation des effets de ces propositions.

L'intercommunalité n'est pas une fin en soi. Elle est utile, car elle est un moyen de mieux servir nos concitoyens, plus efficacement et à moindre coût.

Je comprends qu'un renforcement de l'intercommunalité puisse être vécu par certains comme une dépossession.

Je vous invite à surmonter cette appréhension. Les communes en se rassemblant au sein des intercommunalités ne font pas vœux d'impuissance. Au contraire, en unissant leurs forces, elles se donnent la possibilité de retrouver des marges de manœuvre en matière d'investissement.

Parallèlement au renforcement de l'intercommunalité, cet objectif peut être atteint par la fusion de communes, dans le cadre des communes nouvelles.

Après les communes de Montherlant et Saint-Crépin-Ibouwillers qui ont fusionné le 1^{er} décembre 2015, celles d'Anserville, Fosseuse et Bornel vont le faire le 1^{er} janvier 2016

L'Oise comptera donc 690 communes le 1^{er} janvier 2016.

4 - Le soutien à l'investissement local :

Le soutien national à l'investissement public local, va être renforcé en 2016 .

En 2015, l'augmentation de 300 millions d'euros du fonds de compensation de la TVA et celle de 200 millions d'euros de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou DETR.

Depuis avril 2015 préfinancement à taux zéro des attributions de FCTVA par la caisse des dépôts

La DETR dans l'Oise en 2015 représente plus de 11,5 millions d'euros et a permis le financement 606 projets d'investissement.

La loi de finances 2016 propose la création d'un fonds d'un milliard d'euros :

- 500 millions consacrés à de grandes priorités d'investissement définiées entre l'Etat, les communes et les intercommunalités. Les crédits seront gérés par les préfets de région en concertation avec les élus.
- et 500 millions pour les territoires ruraux et villes petites et moyennes.
- La DETR bénéficiera en 2016 comme en 2015, d'un abondement de 200 Meuros pour être portée à 816 Meuros.
- 300 millions d'euros en faveur de la revitalisation ou du développement des centres bourgs. Elle permettra d'étendre et d'amplifier le soutien apporté à 54 centres bourgs en 2014.

Ce fonds d'un milliards d'euros sera accompagné par un élargissement des remboursements du FCTVA aux dépenses acquittées par les collectivités pour l'entretien des bâtiments publics.

Les services de la préfecture, des sous préfectures, de la DDFIP sont d'ores et déjà mobilisés pour que ces fonds profitent aux communes de l'Oise : faites-nous part de vos projets, pour que nous les construisions ensemble avec les équipes de l'Etat qui se mettent en place à l'échelle de la nouvelle grande région.

Être maire est un sacerdoce laïque.

Je mesure tous les jours les exigences de votre engagement.

Je veux rendre hommage à votre travail au quotidien et à votre mobilisation sans faille en cas de crise. Cette année encore je vous ai eu à mes cotés à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire.

Elus par nos concitoyens, vous êtes les visages de la République au plus près du terrain.

Vous êtes leurs premiers confidents et quelquefois leur ultime recours.

Certaines missions sont encore plus rudes que d'autres, la plus difficile doit être sans conteste, celle qui vous incombe, lorsqu'il vous faut informer une famille qu'un accident de la route a fauché l'un de ses membres.

Vous avez été plusieurs à le dire, avec des mots très forts ces derniers jours.

Les morts, les blessés sur la route ne sont pas une fatalité.

Alors que les chiffres ne sont pas bons cette année dans le département, nous engageons un nouveau plan pluriannuel de sécurité routière, qui sera signé mardi prochain en présence du délégué interministériel à la sécurité routière.

L'engagement, aux cotés de l'Etat, du conseil départemental, de votre association et du service départemental d'incendie et de secours est un gage de mobilisation supplémentaire.

Ces actions sont mise en œuvre ensuite au quotidien avec vous. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Au risque de me répéter, année après année, je voulais vous redire que j'ai toujours autant de plaisir à travailler avec vous.

A l'année prochaine .. donc.